

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 21 Janvier 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 30

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, M POUZOL Thierry, Mme RAZANADRAIBE Yolande, M. ADOUE Daniel, M. ADOUE Alain, M. DUPUY Dominique

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence et demande aux Conseillers de respecter une minute de silence en mémoire de M. DINNAT Raymond.

Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme NOSLIER Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 09/07/2025. Pas de remarque particulière

- **1er point de l'ordre du jour : Motion de soutien aux agriculteurs face à la dermatose nodulaire**

Motion de soutien aux agriculteurs face à la dermatose nodulaire, pour l'abandon de l'abattage systématique des cheptels et la fourniture gratuite et immédiate de vaccins

Considérant que :

- La dermatose nodulaire frappe durement les éleveurs et menace la pérennité de nombreuses exploitations ;
- L'abattage systématique des troupeaux est une mesure brutale, dévastatrice et économiquement insoutenable ;
- Des solutions efficaces existent, en particulier la vaccination, déjà reconnue comme l'outil majeur de maîtrise de la maladie ;
- Les éleveurs ne peuvent pas être les victimes d'un système qui les prive à la fois de leurs animaux, de leurs revenus et de leur avenir ;

Le Conseil municipal de Castéra-Vignoles affirme avec force :

- Son soutien total et immédiat aux agriculteurs et éleveurs touchés par la dermatose nodulaire ;
- Son refus catégorique de l'abattage total des cheptels ; mesure disproportionnée qui condamne les exploitations au lieu de les protéger ;
- Sa volonté de voir appliquer sans délai une réponse sanitaire fondée sur le bon sens et la protection des éleveurs ;

En conséquence, à l'unanimité, les conseillers municipaux de la commune de Castéra-Vignoles exigent :

- 1- L'arrêt immédiat de l'abattage systématique des cheptels, remplacé par des mesures proportionnées et respectueuses de la durabilité des élevages.**
- 2- La mise à disposition gratuite, urgente et massive des vaccins par l'Etat, seule solution capable de protéger les troupeaux sans sacrifier les exploitations.**
- 3- Un accompagnement renforcé et simple d'accès pour les agriculteurs : information claire, soutien vétérinaire, aide administrative et indemnisations adaptés.**

Les élus de la commune de Castéra-Vignoles s'engagent à soutenir les éleveurs, à porter leur voix et à défendre une gestion sanitaire qui protège la santé animale sans détruire les familles agricoles.

Motion votée à l'unanimité.

➤ **2ème point de l'ordre du jour : Amendes de police 2026**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de CASTERA-VIGNOLES peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Urbanisation du village (création de trottoirs)

Le montant des travaux visant à améliorer la sécurité routière est estimé à 30 000 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d' :

- **ACCEPTER** la proposition du Maire
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention pour un montant de 30 000 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

➤ **3ème point de l'ordre du jour : Préparation des élections municipales 2026**

PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE

NOMS	HEURES
POUZOL THIERRY	8H00 à 10H00
DUPUY DOMINIQUE	8H00 à 10H00
RUFFAT PASCALE	8H00 à 10H00
GRANGIER AGNES	10H00 à 12H00
ADOUE DANIEL	10H00 à 12H00
ORTEGA CHRISTIAN	10H00 à 12H00
3 Conseillers Présents	12H00 à 14H00
NOSLIER SANDRINE	14H00 à 16H00
RAZANADRAIBE YOLANDE	14H00 à 16H00
CASTEX FRANCIS	14H00 à 16H00
DUPUY DAOMINIQUE	16H00 à 18H00
ORTEGA CHRISTIAN	16H00 à 18H00
POUZOL THIERRY	16H00 à 18H00

- L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 23 h 30.

La Secrétaire de Séance

Sandrine NOSLIER

Le Maire

Thierry POUZOL